

SÉMINAIRE ANNUEL – ÉDITION 2015

Mardi 12 mai 2015

La Défense, Tour Séquoia, Auditorium

Compte-rendu synthétique de la journée

Ouverture du second séminaire du Club Plans de Paysage par **Laurent GIROMETTI**, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)

Le Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des paysages rappelle en introduction que le paysage n'est pas seulement une question d'esthétique, les dimensions sociale, politique et démocratique y trouvent une place fondamentale. Le paysage trop souvent perçu comme une contrainte doit devenir l'invité d'honneur des projets de territoire. Levier de développement de stratégies, le projet de paysage invite à s'engager dans une démarche concertée et partagée.

Le paysage est abordé par le ministère en charge de l'écologie dans une logique de gestion et d'aménagement et pas seulement de préservation.

Deux outils en particulier sont déployés pour garantir la qualité et la diversité de nos paysages et faire du paysage un outil au service des territoires dans une approche privilégiée en matière d'aménagement de l'espace :

- un outil de connaissance : l'atlas des paysages qui constitue une ressource pour les territoires ;
- un outil de projet : les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) qui constituent une ressource au service de la qualité des projets, et d'une mise en cohérence des politiques territoriales alors que ceux-ci sont portés politiquement.

Le DHUP rappelle que la Loi ALUR a consacré les OQP dans les SCOT et que le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, introduira ces OQP dans les chartes de PNR et en précisera le sens et la définition dans le Code de l'environnement.

Ainsi, l'appel à projet plan de paysage marque cette volonté du Ministère d'accompagner ces évolutions législatives et de promouvoir la mise en œuvre de politiques paysagères dans les territoires.

L'appel à projets Plans de paysage et le Club qui lui est associé visent en particulier à

- susciter et soutenir la mise en œuvre de stratégies paysagères dans les territoires
- inviter les territoires à expérimenter et à innover dans leurs démarches
- mettre en réseau, animer et faciliter les échanges entre territoires
- capitaliser et consolider la méthodologie relative à la formulation des OQP

Le succès de ce nouvel appel à projet traduit la diffusion de cette démarche. Le second séminaire du Club Plans de Paysage accueille désormais 25 nouveaux lauréats dont certains ont été aussi lauréats de l'appel à projets territoires à énergie positive, mettant en avant, des synergies d'actions.

Laurent Girometti remercie les partenaires : AdCF, FNCAUE, FPNRF, RGSF, ANVPAH, FFP, les écoles de paysage et les paysagistes conseils de l'État qui ont su relayer l'appel à projet, ont participé au jury de sélection et participent à travers le comité de pilotage du Club à orienter notamment ses travaux.

Intervention et accueil des nouveaux lauréats par Ségolène ROYAL, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

- ➔ Video et discours retranscrit disponibles sur Alfresco
<https://travail-collaboratif.developpement-durable.gouv.fr/share/page/site/ctmedplanpaysage/document-details?nodeRef=workspace://SpacesStore/d21147b1-e2db-448c-a601-b9e66af97e74>

Annonce et présentation des territoires lauréats 2015 par Jean-Pierre THIBAUT, Chargé de mission auprès de la ministre pour la relance de la politique du paysage

- ➔ Liste disponible sur Alfresco et sur le site du MEDDE :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/150519_Laureats_PP_2015_et_distingues_pr_le_Club-2.pdf

Après avoir présenté les 25 territoires lauréats de l'appel à projets 2015 et les 5 territoires dits « associés » (non lauréats mais invités à rejoindre le Club), Jean-Pierre Thibault est revenu sur la couverture territoriale presque assurée, au 12 mai 2015.

Jean-Pierre Thibault a souligné enfin, la qualité des dossiers de candidatures reçus, tant sur leur aspect fédérateur établissant pour certains des liens forts avec les autres politiques menées dans les territoires et notamment sur des sujets émergents comme les énergies positives (5 territoires retenus) mais témoignant également d'un portage politique fort par des élus très impliqués dans la démarche.

Typologie de l'ensemble des territoires lauréats et des outils mis à disposition par le Club, par **Bénédicte BAXERRES** et **Alain GUGLIEMETTI**, Cerema

Suite à l'appel à projet 2015, le Club compte désormais 51 territoires dont 21 territoires au titre de l'AAP 2013, 25 territoires au titre de l'AAP 2015 et 5 territoires non lauréats en 2015 mais associés à la démarche. Ces territoires sont répartis sur 23 régions et 45 départements dont 5 DOM. 49 % des plans de paysage sont portés par des communautés d'agglomérations, communautés de communes ou regroupement, 20 % sont portés par des syndicats mixtes de SCOT et des Pays, 17 % par des PNR et un Parc National, 7 % par des associations, des Pays d'Art et d'Histoire et 7 % par une commune seule ou un Conseil Régional.

Les motivations des territoires sont souvent multiples et imbriquées en lien avec une dégradation du paysage constatée ou pressentie.

Parmi les motivations évoquées de manière récurrente ou les problématiques émergentes :

- 60 % des projets sont menés en lien avec une démarche de planification (SAGE, SCOT, PLUI et PLU)
- 40 % des problématiques exprimées sont relatives à la maîtrise et la gestion de l'espace face à des mutations foncières et des dynamiques urbaines
- 20 % mettent en avant la question de l'agriculture, ses modes de gestion avec en corollaire la place de la forêt et sa gestion
- 10 % des territoires affichent une volonté de protection et de gestion du patrimoine qu'il soit 'ordinaire' ou labellisé et certains sont soumis à des problématiques touristiques
- la qualité du cadre de vie et la valorisation de l'identité paysagère sont largement évoquées
- la question de la cohérence des politiques publiques au sein d'une instance ou entre collectivités est souvent présente

Les deux intervenants ont présenté ensuite les différents outils au service du Club Plans de paysage :

- pour favoriser les échanges entre les lauréats et capitaliser de la méthode des **groupes de travail** sont mis en place et une **plateforme d'échanges de documents** est disponible pour que chacun puisse verser ses contributions ;
- pour valoriser les réflexions de ces groupes de travail, et diffuser de la méthodologie, des **fiches méthodologiques** sont produites
- pour promouvoir et valoriser au-delà du Club les démarches locales et les avancées méthodologiques, **un séminaire** a lieu chaque année et une **lettre d'information** trimestrielle est diffusée.

Enfin, à l'issue de cette intervention ont été présentés les axes qui feront l'objet de groupes de travail dans les mois qui viennent :

- sur la question de la participation
- sur l'élaboration du programme d'actions

Des travaux sont menés actuellement dans le cadre du Club Plans de paysage par Louise Desmazieres, stagiaire au sein du bureau des paysages et de la publicité sur la participation. Louise Desmazières rencontre en particulier actuellement un certain nombre d'acteurs dans les territoires lauréats de l'appel à projets 2013 pour tirer des enseignements des premières expériences menées.

Éclairage sur la notion d'Objectifs de Qualité Paysagère et contexte législatif par **Marie VILLOT**, Chargée de mission paysage au bureau des paysages et de la publicité du MEDDE

Marie VILLOT rappelle en introduction que deux outils sont développés par le MEDDE :

- les atlas : un outil de connaissance des paysages à l'échelle infra-régionale
- les OQP : un outil de projet à l'échelle de l'intercommunalité

Est ensuite précisée la définition des 'Objectifs de Qualité Paysagère' telle qu'énoncée dans la Convention Européenne du Paysage (« La formulation par les autorités compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ») et leur ancrage récent dans la réglementation nationale. Les OQP trouvent désormais une assise juridique dans le code urbanisme alors que la Loi ALUR (mars 2014) implique que le PADD du SCOT doit fixer des objectifs de qualité paysagère (L.122-1-3-CU) et que le DOO peut les préciser (L122-1-5-CU).

Ces OQP devraient prochainement trouver également une assise juridique dans le code de l'environnement. Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui en reprecise la définition vise ainsi à les introduire dans les chartes de PNR. À travers ces OQP, l'enjeu est de se positionner sur l'évolution des paysages (conserver/accompagner les évolutions, ou générer des transformations des paysages) Il est enfin souligné que c'est la contribution des différentes politiques à l'atteinte des OQP formulés qui est à rechercher.

Le Plan de paysage dans lequel sont également formulés les OQP constituent quant à lui, un outil à disposition des territoires. Fondé sur une démarche volontaire, il permet d'aller au-delà des objectifs de qualité paysagère vers l'élaboration d'un plan d'actions.

Présentation des tables rondes par **Stéphanie DUPUY-LYON**, sous directrice de la qualité du cadre de vie au MEDDE

En préambule de la présentation des tables rondes, Stéphanie Dupuy-Lyon rappelle que le paysage n'est pas une fin en soi, mais est au service du cadre de vie.

Table ronde n°1

La mobilisation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de paysage, l'enjeu de l'appropriation de la démarche

Animée par **Richard RAYMOND**, CNRS

Intervenants :

Nina PIROCCHI, Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (lauréat 2013)

Stéphane BERTIN, paysagiste

Le débat est lancé par Richard Raymond qui pose la question de l'enjeu de l'animation depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre des PP dans la durée et de la place du paysagiste dans cette démarche.

Retour d'expérience de la démarche plan de Paysage CASA (lauréat 2013) par Nina PIRROCHI, chargée de mission

La démarche de plan de paysage s'est inscrit dans la révision du SCOT CASA et vient enrichir les documents d'urbanisme en répondant à une demande forte d'opérationnalité. Des ateliers cartographiques regroupant les élus et les techniciens puis des entretiens individuels, ont été organisés dans un premier temps. Ces ateliers ont été moteurs et ont su montrer une curiosité accrue des participants et une réelle évolution du rôle de lecteur à celui d'acteur.

Frileuse d'associer la population au débat au départ, le défi à relever par la maîtrise d'ouvrage est désormais d'élargir la concertation aux habitants et usagers du territoire et de mettre en dynamique le plan de paysage avec le SCOT.

Les questions / réponses :

À la question du format des ateliers choisi et du risque d'une perte de dialogue en séparant les trois types d'acteurs : institutionnels, élus, citoyens, Nina Pirocchi répond que la parole est moins libre. Il est nécessaire de laisser la parole à chacun dans le cadre du diagnostic. C'est dans une phase ultérieure que les acteurs ont été rassemblés subtilement afin de créer une osmose. Un buffet et une visite sur site en bus sur les collines par exemple. Les acteurs ont pu alors parler librement même sur des paysages bien particuliers. Il faut permettre au BE de s'immerger du contexte, de prendre connaissance des documents et des visites de terrain et lui laisser le temps pour réaliser ses entretiens. Il faut des présentations moins solennelles, moins conventionnelles.

Enfin, à la question d'un éventuel partenariat avec le Conservatoire du Littoral bien qu'il ne soit pas propriétaire, Nina Pirocchi répond qu'il n'y a pas eu d'association avec le CELRL

Stéphane BERTIN, bureau d'études paysagistes co mandataire sur le Plan de Paysage de la Communauté de Communes vallons du Bouchot et du Rupt

Stéphane Bertin présente la démarche qui a été celle des deux paysagistes (François Bonneaud et lui-même) sur ce Plan de paysage. Un travail d'animation a été mis en place dès le démarrage du plan de paysage de la CC Vallons du Bouchot et du Rupt. L'objectif était de recueillir la parole du plus grand nombre d'habitants pour nourrir le travail de diagnostic « d'expert », mené dans un premier temps (en chambre) pour prendre connaissance du territoire. Une lettre d'information distribuée à l'ensemble des habitants, des réunions avec les élus (pas de techniciens dans la CC), des sorties terrains ouverts à tous, des entretiens et des rencontres avec les différents acteurs puis des réunions publiques avec un suivi dans la presse locale se sont succédés avec le constat d'un élargissement croissant des participants et une appropriation significative des élus au fur et à mesure des réunions publiques.

Les sorties 'terrain' par petits groupes (mixtes) suivi d'ateliers d'échanges ont permis de libérer la parole. Dans le cadre des sorties terrains, des élus ont été par exemple invités à s'exprimer sur le territoire des autres. L'objectif de ce type de démarche est de permettre aux personnes qui n'ont jamais la parole de pouvoir s'exprimer.

Stéphane Bertin a expliqué que ce travail de terrain (accompagné de supports – cartes, bloc diagramme, schéma) est selon lui nécessaire, pour confronter le regard des différents acteurs sur une réalité (le terrain). Il a précisé que le rôle du paysagiste est de recueillir les réactions, favoriser les échanges, temporiser éventuellement, et, surtout, de pouvoir ainsi compléter le diagnostic.

Au fil des réunions publiques les élus se sont appropriés le sujet jusqu'à prendre en charge le pilotage.

- 1^{ère} réunion publique : 200 personnes (5 communes), le BE pilote la réunion avec un animateur
- 2^{ème} réunion : les élus ont accepté de jouer le jeu et présente sur les cartes ce qu'ils ont compris, certains viennent témoigner
- 3^{ème} réunion : les élus pilotent

À la fin du plan de paysage, il peut être intéressant de faire une exposition itinérante.

Le paysagiste précise qu'il n'existe pas de 'recette' pour mener un travail d'animation dans le cadre de la démarche PP. Chaque contexte est certes différent mais la part de l'animation représente au moins 30 % du budget du plan de paysage. Les temps de rencontres et d'échanges et les moyens mis en œuvre sont à préciser lors de l'élaboration du CCTP.

Enfin, au-delà de son travail d'expertise, le paysagiste apporte non seulement un regard neuf sur le territoire mais doit instaurer une certaine complicité et créer un climat de confiance.

Les questions / réponses :

Stéphane Bertin confirme la nécessité d'une équipe composée d'au moins deux profils : un animateur et un paysagiste (sachant qu'il n'est pas possible de tenir tous les rôles en réunion),

Danièle Pesenti (Dreal Lorraine) témoigne de la nécessité de recruter à la fin de la mission du BE, un animateur pour conduire le Plan de paysage et piloter la mise en œuvre des actions (missions distinctes de celle du paysagiste).

Enfin, à la question posée de savoir si toutes les demandes ont pu être prises en compte, Stéphane Bertin précise que si l'objectif était de donner la possibilité à chacun de s'exprimer, la démarche du projet invite à faire des choix.

Richard Raymond conclut cette table ronde en notant que ces exemples témoignent que le paysage n'est plus la partie congrue du projet de territoire. Il souligne que l'enjeu est bien de prendre en compte les aspirations des populations et donc que les actions menées doivent parvenir à libérer la parole. La conséquence de ce qui précède est que l'investissement en temps doit être bien évalué au départ.

En outre, parmi les outils intéressants de mobilisation et d'appropriation qui ont été cités, il retient la visite de terrain et les outils de communication graphique (cartes et blocs diagrammes). Enfin, au regard du climat de confiance qui doit s'instaurer entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, tout au long de cette démarche, un entretien en amont dans le cadre de la consultation avec les équipes candidates est à rechercher.

Table ronde n°2

Le paysage, porte d'entrée du projet de territoire : l'articulation Plan de paysage / documents d'urbanisme

Animée par **Patrick MOQUAY**, ENSP

Intervenants :

Ingrid COLNET, Communauté de communes de la Saône Vosgienne (lauréat 2013)

Henri BOSQ, Commune de Nouaillé-Mauperthuis (ancien maire)

Julie COLIN, paysagiste

Ingrid COLNET directrice des services techniques à la Communauté de Commune de la Saône Vosgienne présente le territoire de la communauté de commune dans son contexte, ses projets et revient sur les différentes étapes et actions qui ont mené à une prise de conscience de la nécessité de valoriser les atouts paysagers du territoire de l'intercommunalité et son identité. L'appel à projet plan de paysage s'est révélé comme étant une réelle opportunité pour rassembler des acteurs autour d'une démarche opérationnelle.

Loin de réduire le PP simplement à un volet de document de planification, la Communauté de commune qui élabore en parallèle son PLUI, appréhende le PP comme une introduction pour le projet de territoire et le PLUI qui en poursuivra la réflexion.

L'un des enjeux du plan de paysage concerne l'habitat et plus spécifiquement, la requalification du bâti dégradé au centre et de l'urbanisation périphérique (pavillons). Le paysage est appréhendé comme le fil rouge du PLUI dont la collectivité attend des traductions opérationnelles notamment dans les OAP.

Ingrid Colnet souligne l'importance de l'animation dans cette démarche. Lors de la consultation, la présence d'un spécialiste de la communication est vivement recommandée. La présence d'un sociologue lors de journées de sensibilisation et lors des réunions de concertation du PLUI avait par ailleurs pour but de saisir la valeur paysagère du territoire auprès des habitants et des acteurs.

Les questions / réponses : *Les OQP arrivent à point nommé. Il faut qu'on justifie. Sur le territoire du plan de paysage de la CC de la Saône Vosgienne et le lien avec le PLUI, la problématique concerne surtout l'habitat avec du bâti dégradé au centre et une urbanisation périphérique de pavillons. Le paysage devient un fil rouge du PLUI notamment avec une retranscription dans les OAP.*

Henri BOSQ ancien maire de la commune de Nouaillé-Mauperthuis témoigne de la dynamique qui s'est instaurée à partir du plan de paysage mené dans sa commune. Dans cette commune marquée par l'histoire, le seul outil était jusqu'alors la ZPPAUP (AVAP) pour donner des prescriptions sur les éléments patrimoniaux du bâti. Il manquait alors une logique d'harmonisation des prescriptions mais aussi et surtout de justifier ces prescriptions. Le PP a permis d'avoir une vision complète du territoire à différentes échelles, de révéler une construction historique des structures paysagères du territoire, et, surtout, pour Henri Bosq d'objectiver et de justifier les orientations prises pour guider l'évolution du paysage.

Les ateliers avec les paysagistes ont été très pédagogiques pour les novices. C'est à partir d'un bloc de glaise retravaillé que les paysagistes ont représenté la manière dont le territoire avait été façonné autour d'une rivière. La justification des mesures engagées au service de la préservation du patrimoine et du cadre de vie a ainsi pris tout son sens.

Le plan de paysage est devenu le ciment fédérateur de toutes les autres démarches. Les principes d'actions du PP ont de fait pris une dimension supplémentaire dans l'AVAP et le PLUI qui ont suivi.

Pour Henri Bosq : « Lorsque l'on crée une dynamique, qu'on arrive à la justifier, au bout d'un moment on crée de l'adhésion et on ne peut plus être contre, même si on a la réglementation pour soi ».

Julie COLIN, paysagiste libérale, présente son expérience lors de l'élaboration d'une carte communale dans une petite commune, à proximité de Vendôme dans la région Centre. À l'échelle d'une petite commune rurale, et avec un petit budget, la paysagiste a présenté la manière dont elle a répondu à la commande d'une carte communale, avec l'approche du paysagiste.

Le travail du paysagiste, sur le terrain, a consisté à identifier les structures et éléments de paysage qui faisaient l'identité et donner de la valeur au territoire, en favorisant les échanges avec les élus et les habitants. Cela a permis de renouveler le regard porté sur le territoire, et sur la méthode de travail, notamment auprès des services de l'État et de dépasser en particulier la méfiance quant à la capacité du paysagiste à élaborer un document d'urbanisme. La carte communale a été complétée de fiches actions, à la manière d'un plan de paysage.

Les questions / réponses :

Une question précise interpelle les intervenants concernant l'aspect réglementaire du bâti pour que le plan de paysage ait une vraie prise sur d'autres thématiques notamment en termes de préservation des espaces naturels agricoles, d'évolution de la TVB et par exemple la gestion des vides dans les règlements de PLUI.

Les OQP introduits dans les SCoT et les PLUI devront permettre d'asseoir dans le droit, l'approche qui est développée dans les plans de paysage qui lui, porte sur tous les paysages et tous les espaces. Néanmoins, le plan de paysage demeure un outil non contraignant et non normatif, au service du projet du territoire. Il repose sur un portage politique, garant de sa mise en œuvre.

Table ronde n°3

Modalités d'accompagnement des territoires dans l'élaboration de leur plan de paysage, expérience de la Lorraine

Animée par **Aude LEDAY-JACQUET**, chef du bureau des paysages

Intervenants :

Anne PHILIPCZYK, PNR de Lorraine

Danièle PESENTI, DREAL Lorraine

Danièle PESENTI, inspectrice des sites et référente paysage au sein de la DREAL Lorraine souligne le dynamisme de la Région Lorraine dans la démarche des plans de paysage. Engagée depuis 1993 dans les plans de paysages, la Lorraine était donc naturellement partie prenante de la relance.

Danièle Pesenti souligne l'implication de la DREAL dans l'appel à projets et l'accompagnement des plans de paysages à travers divers exemples :

- diffusion de l'annonce de l'appel à projets à l'ensemble des collectivités
- assistance aux collectivités (réponses aux questions)
- accompagnement des territoires dans la rédaction de leur cahier des charges
- participation au COPIL dans les territoires
- au-delà du PP, valorisation des démarches dans le cadre des journées paysages organisées par la DREAL

Danièle Pesenti adresse aux nouveaux lauréats quelques points de vigilance notamment dans les prochaines étapes du plan de paysage à savoir la rédaction du cahier des charges, le choix du BE et les bases du suivi :

- Si le territoire s'engage dans une démarche PLUI en parallèle : bien distinguer les deux démarches.
- Le choix du BE étant crucial, il est nécessaire de bien prendre le temps de rédiger un cahier des charges bien adapté au contexte local et d'auditionner les bureaux d'études candidats (bien évaluer les compétences des bureaux d'études en matière de conduite de projet, de concertation, d'animation et de coordination ; être vigilant également quant à la capacité du bureau d'étude à adapter sa méthodologie aux exigences méthodologiques et aux attendus de la maîtrise d'ouvrage).
- Attention enfin à mener une démarche globale portant sur l'ensemble du territoire et à ne pas cibler a priori sur certains secteurs.

Anne PHILIPCZYK, paysagiste au PNR Lorraine, accompagne les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de paysage qui représentent des outils d'aide à la préservation et à la valorisation des paysages sur des valeurs partagées. Anne Philipczyk précise qu'elle accompagne notamment un Plan de paysage qui vise à préserver des vergers situés sur des coteaux, caractéristiques d'un paysage lorrain. Le Plan de paysage est également, un outil d'aide à l'appropriation des structures paysagères.

Anne Philipczyk a travaillé avec les CC en amont sur l'identification des enjeux paysagers avant de répondre à l'appel à projet :

- sur les Côtes de Meuse, un paysage identitaire de la Meuse
- sur le Val de Moselle / Chardon Lorrain en lien avec un enjeu de reconquête des paysages de coteaux de la vallée de la Moselle qui dépasse le périmètre administratif

Le PNR apporte son expérience, il constitue un relais d'informations et accompagne les territoires dans l'animation et la valorisation de leur PP.

Le plan de paysage nécessite une importante dimension d'animation. Cette animation doit être portée par la CC.

Le PNR dispose de données (sur les enjeux de biodiversité notamment) qui peuvent être transmises au bureau d'étude.

Le plan de paysage est un outil partenarial aussi il doit se mettre en place avec les acteurs.

Le PNR articule et crée des passerelles entre le PP et d'autres programmes en lien avec leader + ou Interreg par exemple. Il prépare le terrain pour le futur programme d'actions du PP. Tout l'enjeu est de faire vivre le PP, car c'est un réel outil de mise en œuvre de la charte du parc.

Les questions / réponses :

La dimension globale est bien cernée mais les nouveaux territoires s'interrogent sur la possibilité de recentrer le plan de paysage sur un zonage ou un linéaire particulier ou une thématique particulière. Par retours d'expériences, il semble plus judicieux de ne pas réduire la maille sur certains secteurs sans avoir dressé un état des lieux sur l'ensemble du territoire. Danièle Pesenti précise qu'il ne faut pas partir sur des a priori, mais se donner la possibilité d'obtenir un autre regard de l'ensemble de son territoire par un prestataire extérieur, de laisser ouvert le diagnostic. La priorisation des enjeux et des actions se fera dans un second temps.

Enfin, se pose la question pour les lauréats 2015 du suivi et de l'assistance aux territoires lors de l'élaboration du plan de paysage. Il faut savoir que plusieurs systèmes sont mis en place :

- le référent au sein de la DREAL assure le suivi de la convention avec la collectivité (aspects technique, méthodologique et financier) ;
- le Cerema peut également accompagner les démarches sur les territoires ;

- *les groupes de travail du Club Plans de paysage permettent d'échanger entre territoires et de tirer des enseignements méthodologiques sur des axes de travail particulier.*

Magali PINON-LECONTE, Bureau de la recherche (CGDD) présente les Ateliers Paysages, Territoires, Transitions

Le service de la recherche vient en appui aux politiques du ministère. Alors que le paysage a un rôle à jouer dans la transition des territoires, l'interrelation reste complexe et demande à être investie par la recherche.

Les Ateliers Paysages, Territoires et Transitions, visent à mettre en place une communauté de praticiens et de chercheurs pour tester des résultats de recherche sur le territoire sous la forme de laboratoire d'idées ou d'ateliers recherche – action. La préfiguration de ces ateliers s'achève à l'été.

Les ateliers proposent un espace commun favorisant un regard croisé sur une problématique complexe

- ➔ Pour aller plus loin :
- <http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-du-club-plans-de-paysage-2013-2015/annee-2015/006/rubrique26761.html>

Clôture du séminaire par **Stéphanie DUPUY-LYON**, sous directrice de la qualité du cadre de vie